



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 23174

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le recul de l'implication des organisations régionales de sécurité et de protection des droits de l'homme en Tchétchénie et dans les régions limitrophes. La mission locale de surveillance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'a pas été reconduite pour 2003. Le Comité européen pour la prévention n'a pas été autorisé par les autorités russes à publier les rapports établis à l'issue de ses visites en Tchétchénie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette question, notamment eu égard à son engagement pour le respect des conventions internationales en faveur des droits de l'homme et des conventions de Genève relative au droit des civils lors des conflits, internes ou externes.

Texte de la réponse

La France est vivement préoccupée par le sort des populations civiles en Tchétchénie. Elle saisit chaque occasion, lors de ses contacts avec les autorités russes, pour appeler à un règlement politique rapide de ce conflit particulièrement meurtrier et pour évoquer la situation humanitaire dans cette république, qui reste malheureusement dramatique. Dans ce cadre, le retour sur le terrain des organisations citées est une nécessité urgente. Il semble en effet difficile, dans le contexte que l'on connaît, d'instaurer un minimum de transparence en Tchétchénie sans assurer préalablement l'accès à cette région des organisations internationales, des ONG et des médias : sans un dialogue ouvert, sans le soutien de la communauté internationale, le processus engagé par les autorités russes - qui doit aboutir à une large autonomie de la Tchétchénie et à la restauration de l'État de droit - risquerait de ne pas conduire à une paix durable. La France a déploré la fermeture en décembre dernier de la représentation de l'OSCE pour la Tchétchénie. Le ministre des affaires étrangères a demandé à plusieurs reprises à ses interlocuteurs russes, et notamment à son homologue, M. Igor Ivanov, de réexaminer cette décision. Les discussions sur le rétablissement d'une présence de l'OSCE dans le nord Caucase, qui est plus que jamais nécessaire, sont en cours. S'agissant du comité européen pour la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT), les autorités russes, pour la première fois, ne se sont pas opposées à la publication du rapport du Conseil de l'Europe. Le document a ainsi pu être diffusé le 30 juin dernier, ce qui constitue incontestablement une avancée positive.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23174

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6141

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6924